

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2012/02/28-09

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 février 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°85-1118 du 18 octobre 1985 relatif aux activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

DÉCIDE :

**OBJET : Tarification de la formation continue
au titre du premier semestre de l'année 2012**

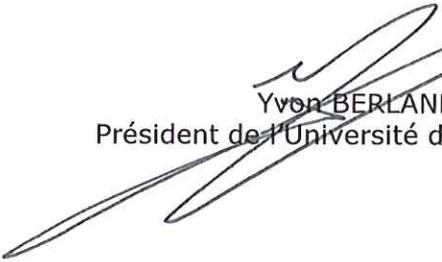
Le conseil d'administration approuve les tarifs de la formation continue au titre du premier semestre de l'année 2012. Ces tarifs, valables jusqu'au 1^{er} septembre, sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 26 voix pour et 3 voix contre.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 28 février 2012




Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille